

Nuages acoustiques Formations^{MC}

Garantie limitée de dix (10) ans

EN VIGUEUR DÈS OCTOBRE 2016

Veuillez lire attentivement les modalités suivantes, car elles sont touchées par les conditions de l'installation. Les Industries mondiales Armstrong n'entérine pas, n'autorise personne à entériner ou accepter en son nom toute autre obligation liée à une garantie ou responsabilité. La présente garantie expresse constitue l'entière obligation des Industries mondiales Armstrong, Inc., et il n'y a aucune autre garantie explicite ou implicite, incluant toute garantie de qualité marchande ou d'adéquation à un quelconque but.

Les nuages acoustiques Armstrong^{MD} Formations^{MC} consistent en un système de nuages acoustiques Formations^{MC} installé avec des produits de plafond Infusions^{MD}, MetalWorks^{MC}, Optima^{MD} ou Ultima^{MD} d'Armstrong afin de créer des installations à panneaux complets pour des « plafonds en nuage ».

À son installation, le système de nuages acoustiques Formations^{MC} est garanti pour être exempt de défauts de matériaux ou de main-d'œuvre pendant une période de dix (10) ans à partir de la date de l'installation (à l'exception des défauts évidents de matériaux et de main-d'œuvre, pour lesquels les Industries mondiales Armstrong doit être avisée dans les 30 jours suivant la date de l'expédition au client). Les panneaux de plafond Infusions^{MD} et MetalWorks^{MC} sont garantis pour être exempts de défauts de matériaux ou de main-d'œuvre pendant une période d'un (1) an à partir de la date de l'installation (à l'exception des défauts évidents de matériaux et de main-d'œuvre, pour lesquels les Industries mondiales Armstrong doit être avisée dans les 30 jours suivant la date de l'expédition au client). Les panneaux Optima^{MD} et Ultima^{MD} ont une garantie de 30 ans. Cette garantie limitée est assujettie à d'autres conditions indiquées ci-dessous. Visiter la page armstrongplafonds.ca/garantie pour en savoir plus sur les garanties des panneaux Infusions^{MD}, MetalWorks^{MC}, Optima^{MD} et Ultima^{MD}.

Toutes les garanties limitées d'Armstrong^{MD} sont assujetties à des conditions d'utilisation normales. Les conditions anormales comprennent l'exposition à des vapeurs chimiques, des agents corrosifs (p. ex., le chlore), des vibrations, la présence d'eau stagnante, une humidité entrant directement en contact avec le plafond, comme cela pourrait se produire en raison de fuites ou de condensation dans le bâtiment, d'une humidité excessive ou d'une accumulation excessive de poussière ou de saleté.

Qu'est-ce qui n'est pas couvert par la garantie?

La garantie limitée sera nulle si : 1) le système de câbles de suspension de la marquise de nuages acoustiques Formations^{MC} est relié à un système de suspension de plafond commercial ou suspendu à un tel système de suspension ; 2) le système de nuages acoustiques Formations^{MC} est installé avec des panneaux de plafond différents de ceux spécifiés parmi les produits de plafond Armstrong, c'est-à-dire Infusions, MetalWorks^{MC}, Optima^{MD} ou Ultima^{MD} ; 3) le système de suspension des nuages acoustiques Formations^{MC} sert à soutenir tout autre objet ou matériau autre que ce qui est indiqué dans les spécifications ; 4) les nuages acoustiques Formations^{MC} sont installés avec d'autres éléments de quincaillerie ou câbles que ceux fournis par le fabricant, à l'exception de tout matériau nécessaire en cas de restriction pour région sismique, qui ne sont pas inclus ; 5) le système de nuage est coupé, percé ou altéré d'une quelconque manière, y compris la peinture sur place ; ou 6) les spécifications d'Armstrong^{MD} relatives à l'installation ne sont pas suivies.

Avant l'installation, le produit doit rester propre et au sec, sous une température ambiante de 38 °C (100 °F) et ne pas subir de conditions anormales, telles qu'énoncées plus haut.

Que fera les Industries mondiales Armstrong?

Seulement après confirmation du défaut du produit par les Industries mondiales Armstrong, Armstrong livrera, à ses frais, franco à bord, au lieu de l'installation, un produit neuf, de type et de qualité identiques ou semblables, en quantité égale à celle étant déterminée comme présentant un défaut.

LA PRÉSENTE GARANTIE EXPRESSE CONSTITUE L'ENTIÈRE OBLIGATION DES INDUSTRIES MONDIALES ARMSTRONG ET IL N'Y A AUCUNE AUTRE GARANTIE EXPLICITE OU IMPLICITE, INCLUANT TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN QUELCONQUE BUT. LA RESPONSABILITÉ EST LIMITÉE À CELLE INDIQUÉE CI-DESSOUS ET ARMSTRONG NE PEUT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE TOUT FRAIS D'INSTALLATION OU DE RETRAIT, DE TOUT DOMMAGE ACCESSOIRE OU CONSÉQUENT, OU DE TOUTE BLESSURE PHYSIQUE.

Conditions de la garantie

Avant l'installation, les panneaux et le système de suspension doivent rester propres et au sec, et ne pas subir de conditions anormales (telles qu'énoncées plus haut). Si les panneaux ou le système de suspension sont installés dans des conditions anormales ou s'ils subissent des conditions anormales ou un mauvais entretien après leur installation, les panneaux ou le système de suspension pourraient être endommagés. Ces dommages ne sont pas couverts par la présente garantie et ne relèvent pas de la responsabilité d'Armstrong.



Comment peut-on obtenir un service?

Vous devez aviser les Industries mondiales Armstrong de tout défaut de produit couvert par la garantie dans les 30 jours suivant la première observation du défaut par écrit à l'adresse suivante : Industries mondiales Armstrong, Inc., case postale 3001, Lancaster, Pennsylvanie, États-Unis 17604, ou par téléphone en composant le 1 877 ARMSTRONG (276-7876). Toute référence à Armstrong dans ce paragraphe signifie pour les États-Unis : Armstrong World Industries, Inc., P.O. Box 3001, Lancaster, PA 17604; et signifie pour le Canada : Les Industries mondiales Armstrong, Canada, Ltée., 255 Boul. Montpellier, Saint-Laurent, Montréal, Québec, H4N 2G3.

Comment s'applique la loi de l'État?

La présente garantie vous donne des droits juridiques précis et vous pourriez avoir d'autres droits, qui peuvent varier d'un État à l'autre. Certaines juridictions ne permettent pas l'exclusion ou la restriction de dommages accessoires ou conséquents ou des restrictions sur la durée d'une garantie implicite, ainsi, l'exclusion ou la restriction pourraient ne pas s'appliquer à vous.

